

Lyon, 5 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'exception des poids-lourds, la circulation à double sens sera rétablie pour le pont de Vernaison à partir de demain.

Fermé à la circulation automobile dans le sens Solaize – Vernaison depuis le 23 juin, le pont de Vernaison a fait l'objet d'un suivi permanent durant la période estivale. Au sortir de l'été, en dépit d'une grosse alerte initiale, l'état des barres d'ancrage de l'ouvrage s'avère encourageant. Les services de la Métropole ont donc pu mettre au point un feu de rétention des véhicules sur l'île de la Table Ronde en cas de fermeture du passage à niveau. Comme annoncé en juin, les véhicules légers seront de nouveau autorisés à emprunter le pont dans les deux sens à partir du mercredi 6 octobre. En revanche, la circulation des poids-lourds reste toujours strictement interdite sur le pont.

Cet été, les données enregistrées par les capteurs se sont avérées encourageantes après une grosse alerte sur une barre d'ancrage durant la matinée du 30 juin (dépassement pendant deux heures du niveau d'alerte n°2). Outre la restriction de circulation dans un seul sens, la modération des températures a probablement facilité le bon comportement de l'ouvrage, de même que le système de climatisation mis en place début juillet dans la chambre d'ancrage la plus problématique. En juillet également, le changement d'une rotule a été réalisé. Des essais de pesage des barres d'ancrages ont démarré pour mieux comprendre phénomènes d'interactions/compensations entre elles et, selon les conclusions, de pouvoir réévaluer les seuils d'alerte.

Compte tenu de la situation, la remise en double sens a pu être envisagée. Comme annoncé par la Métropole début juin (courrier aux habitants du secteur, comité de pilotage avec la Préfecture et les communes le 9 juin, réunion publique le 10 juin), elle s'accompagne de la mise en place d'un feu de régulation côté Solaize. Il s'agit d'empêcher la rétention de véhicules sur le pont lors de la fermeture du passage à niveau et donc de soulager le pont de la charge statique associée. Les tests réalisés ces derniers jours se sont avérés concluants, le feu va permettre aussi de préserver au mieux l'état de l'ouvrage et la sécurité de ses usagers.

Le fonctionnement du feu de rétention sera observé avec le rétablissement des flux de véhicules dès le jour de sa mise en service, mercredi 6 octobre, afin de pouvoir apporter, si nécessaire, d'éventuelles modifications. Quoi qu'il en soit, la vitesse de circulation sur le pont est abaissée à 30 km/h. La circulation des poids-lourds reste strictement interdite.

Parallèlement, la construction d'un pont de secours à proximité immédiate du mont actuel est en préparation pour une mise en service à la mi-2023. Cette solution est de loin préférable à un chantier de réparation d'ampleur du pont qui nécessiterait des fréquences et des durées de fermetures de l'ouvrage importantes.

Enfin, à plus long terme, la construction d'un ouvrage pérenne est à l'étude, en lien avec l'ensemble des partenaires de la Métropole. Fin octobre, un comité de pilotage permettra de définir de premières orientations en fonction d'une analyse d'ensemble des mobilités dans le corridor Saint Étienne-Lyon.

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse